

Une bouée pour les justiciables français du monde entier

M^e Molina a lancé une assistance qui permet à une victime ou un auteur français de délit ou de crime d'être assisté par un avocat indépendant partout sur terre

C'est d'une frustration, sans doute la pire pour un avocat, celle de ne pouvoir défendre un client, qu'est née cette idée. "Au cours de l'été 2015, une habitante de Marseille m'a appelé pour défendre les intérêts de sa fille, interpellée en Corée-du-Sud pour une affaire de stupéfiants, confie M^e Emmanuel Molina. Je lui ai dit que je ne voyais pas trop ce que je pouvais faire pour l'aider et j'ai raccroché. Tout de suite après, j'ai pensé qu'il y avait un vide à combler". Trois mois plus tard, l'avocat marseillais - l'un des plus demandés par les bandits locaux et qui a toujours apprécié plaider à l'international - crée l'assistance défense pénale Français de l'étranger (ADP-FE), s'appuyant sur deux atouts majeurs: son inscription, depuis de nombreuses années, au



M^e Molina s'appuie notamment sur le réseau que lui procure son inscription au barreau international de Barcelone. / PHOTO P.N.

"Si personne ne nous avait épaulés, nous aurions sûrement laissé tomber" UNE CLIENTE

barreau pénal international de Barcelone et les contacts à travers le monde que cela procure, et celle, toute récente, sur la liste des conseils auprès de la cour pénale internationale

(CPI) de la Haye, un honneur fait à seulement 300 à 400 avocats sur la planète. "Mon but est de pouvoir mobiliser n'importe où dans le monde un avocat indépendant, voire de me dépla-

cer moi-même si l'affaire le nécessite, d'informer au mieux les familles souvent très démunies dans ce genre de cas, et aussi d'être un lanceur d'alerte médiatique et diplomatique si l'affaire

s'y prête".

Une assistance qui visiblement apparaît comme celle du messie en pareille situation. "Je peux vous dire que quand mon frère a été agressé par deux individus et gravement blessé lors d'un voyage au Texas, nous étions loin, et nous étions complètement perdus. Après avoir contacté M^e Molina, il nous a expliqué toutes les démarches juridiques à effectuer là-bas par rapport à la loi américaine et il s'est occupé de tout. Depuis, nous avons des nouvelles régulièrement du dossier de mon frère, c'est très rassurant. Honnêtement, si nous n'avions eu personne pour nous épauler, nous aurions sûrement laissé tomber, notamment sur le plan des dommages et intérêts".

Un accident collectif en Argentine, deux affaires de trafic de drogue en Espagne et en Colombie, les dossiers s'accumulent peu à peu sur le bureau de l'avocat. "Chaque année, ce sont des centaines de Français qui sont incarcérés dans des prisons à l'étranger, et, il faut bien le dire, dans certains pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale, notamment sous des régimes pas parfaitement démocratiques, on observe qu'un certain nombre de principes de droit ne sont pas respectés".

Romain CAPDEPON